



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS VISA DE RÉSIDENT TEMPORAIRE

Cette liste de contrôle des documents fait partie des formulaires que vous devez soumettre avec votre demande.

Consultez le guide d'instructions (IMM 5256) pour vérifier si vous devez fournir certains formulaires et documents indiqués dans la présente liste de contrôle, ou la totalité de ceux-ci.

Si vos documents sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, veuillez vérifier auprès du bureau des visas responsable de votre région afin de déterminer s'ils ont besoin d'être traduits.

S'il manque des documents mentionnés dans cette liste, le traitement de votre demande pourrait être retardé.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément.

J'ai inclus les documents suivants :

LISTE DE FORMULAIRES : Vous devez remplir, signer et dater les formulaires de CIC suivants :

- Le formulaire *Demande de résident temporaire* (IMM 5257)
Note : Si ce formulaire de demande a été rempli à l'ordinateur vous devez le valider pour générer une page de code à barres. Imprimez et placez la page de codes à barres (page 5 de 5) sur le dessus de votre demande (ou si vous présentez une demande de groupe, chaque demande individuelle).
- Le formulaire *Informations sur la famille*. Ce formulaire doit être rempli par les personnes âgées de 18 ans et plus.
Note : Vous devez remplir le formulaire *Informations sur la famille* (IMM 5707) inscrit sur la liste de la trousse de demande pour votre région.
- La *Déclaration officielle d'union de fait* (IMM 5409)
Note : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.
- Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476)
Note : Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous avez recours aux services d'un représentant autorisé, ou si vous souhaitez nommer un représentant ou retirer l'autorisation accordée à un représentant.
- Autorisation de communiquer des renseignements personnels à une personne désignée* (IMM 5475)
Note : Veuillez remplir ce formulaire **seulement si** vous autorisez Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à communiquer de l'information sur votre dossier à une personne autre que vous.

LISTE DES DOCUMENTS :

- Le paiement des frais dans un mode acceptable. Veuillez payer les frais de traitement de la demande et les autres frais applicables, notamment les frais de prélèvement de données biométriques. Vérifiez les modes de paiement acceptable auprès du bureau des visas ou du centre de réception des demandes de visas (CRDV) de votre région.
Note : Les bureaux des visas n'acceptent pas de reçus des banques du Canada.
- Une photocopie des pages de renseignements personnels de votre passeport ou titre de voyage qui inclut :
 - Le numéro de passeport;
 - Les dates de délivrance et d'expiration;
 - Votre photo, nom, date et lieu de naissance.**Note** : Chaque passeport doit contenir une page vierge autre que la dernière page. Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.
- Deux photos** respectant les spécifications de la [Demande de visa : Spécifications de la photographie](#). À l'endos des deux photos, écrivez votre nom et votre date de naissance.
Note : Si vous devez fournir vos [données biométriques](#) (empreintes digitales et photo), vous n'êtes pas tenu d'inclure des deux photos format papier à votre demande.
- Une preuve d'aide financière. Vous devez présenter une preuve attestant que vous pouvez subvenir à vos besoins et à ceux des membres de votre famille qui vous accompagnent pendant votre séjour au Canada.
- Une photocopie de votre licence ou de votre certificat de mariage
Note : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.
- L'objet du voyage
Note : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.

LISTE DES DOCUMENTS (SUITE) :

- Photocopie de votre document de statut d'immigration actuel : Si votre pays de résidence est différent du pays de nationalité indiqué dans votre passeport, vous devez fournir une preuve de statut légal dans votre pays de résidence.
- Mineur voyageant seul ou avec un seul parent doivent fournir l'ordonnance de garde ou lettre de consentement du parent qui ne participe pas au voyage ou une lettre d'autorisation signée par les deux parents ou par ses tuteurs légaux.
Note : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.
- Tout document additionnel requis par le bureau des visas responsable de votre région.
Note : Veuillez consulter les directives propres au bureau des visas responsable de votre région.

DOCUMENTS REQUIS POUR LE SUPER VISA DES PARENTS ET GRANDS-PARENTS

- Une lettre d'invitation de votre enfant ou petit-enfant résidant au Canada à titre de résident permanent ou de citoyen canadien.
Note : Vous devez également indiquer la composition de la famille de votre enfant ou petit-enfant hôte (personnes à charge, y compris l'époux, les enfants ou les autres membres de la parenté qui dépendent du soutien financier de votre enfant ou petit-enfant hôte).
- Un des documents suivants prouvant que votre enfant ou petit-enfant rencontre le minimum du Seuils de faible revenu (SFR) :
- copie la plus récente de l'Avis de cotisation. Si vous n'avez pas de copie papier de votre avis de cotisation, vous pouvez consulter et imprimer votre déclaration de revenus ainsi que d'autres renseignements fiscaux personnels en utilisant le service en ligne Mon dossier. Pour vous inscrire ou ouvrir une session, visitez [Mon dossier pour les particuliers](#).
 - copie la plus récente du feuillet T4 ou T1;
 - lettre originale de l'employeur indiquant le titre du poste, la description des tâches et le salaire;
 - talons de chèque de l'assurance-emploi;
 - dans le cas d'un travailleur autonome, une lettre du comptable confirmant le revenu annuel;
 - preuves d'autres sources de revenus (relevé de pension, investissements, etc.).
- Une preuve de votre lien de parent ou de grand-parent avec le citoyen canadien ou le résident permanent auquel vous souhaitez rendre visite (copie du certificat de naissance, de baptême ou tout autre document officiel vous désignant comme parent ou de grand-parent).
- Une preuve que vous avez une assurance médicale privée valide pendant au moins un an auprès d'une compagnie d'assurance canadienne (copie du certificat ou de la police d'assurance).
-